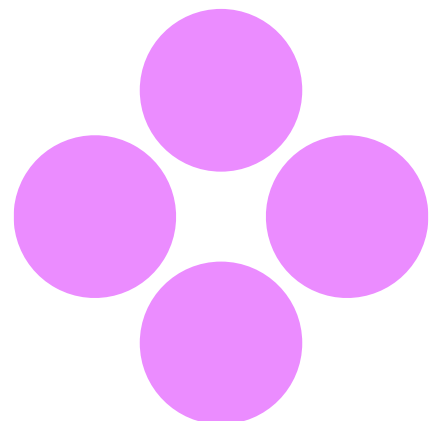




Budget 2024
**RAPPORT DE
PRESENTATION
BUDGET SUPPLEMENTAIRE
2024
VILLE / CANTINE**



Rapport de présentation – Budget supplémentaire 2024

I. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE.....	3
A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
1. Les dépenses.....	3
2. Les recettes.....	4
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	6
1. Les dépenses.....	6
2. Les recettes.....	7
II LE BUDGET ANNEXE CANTINE.....	9
C. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
3. Les dépenses.....	9
4. Les recettes.....	9
D. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	9
5. Les dépenses.....	9
6. Les recettes.....	10

Le budget supplémentaire 2024, qui est une décision modificative particulière, a vocation, d'une part, à reprendre les résultats et les restes à réaliser constatés au compte administratif 2023 et d'autre part, à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif.

Il se décline autour de deux axes principaux :

- Réduire la prévision de recours à l'emprunt à la suite de la prise en compte des excédents et des actualisations budgétaires;
- Ajuster le montant des dépenses et des recettes conformément aux données actualisées sur 2024 dont la Ville dispose en intégrant le décalage potentiel des retards de travaux

Elle s'équilibre à 8 M€ en fonctionnement et à 8,9 M€ en investissement soit un montant total de 16,9 M€ pour les deux sections.

I. Le budget principal de la Ville

A. La section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour 7 997,2 K€ avec un réajustement important à la suite de la reprise des résultats 2023. L'autofinancement est augmenté en conséquence.

1. Les dépenses

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	BS 2024	Crédits ouverts 2024
011 - Charges à caractère général	49 131 000,00	-1 165 551,31	47 965 448,69
012 - Charges de personnel	84 900 000,00		84 900 000,00
014 - Atténuations de produits (péréquation - reversement)	20 085 000,00	4 500 000,00	24 585 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	63 342 500,00	-941 600,00	62 400 900,00
66 - Charges financières	5 450 000,00		5 450 000,00
67 - Charges spécifiques	250 000,00	123 000,00	373 000,00
68 - Dotations aux provisions	77 500,00	112 400,00	189 900,00
Sous-total écritures réelles	223 236 000,00	2 628 248,69	225 864 248,69
023 - Virement à la section d'investissement	1 189 000,00	5 369 000,00	6 558 000,00
042 - Opérations d'ordre entre section	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00
TOTAL	239 425 000,00	7 997 248,69	247 422 248,69

a. Les charges à caractère général (chapitre 011)

La somme des crédits conduit à un réajustement à la baisse du chapitre de 1 665,6 K€.

Il s'agit principalement de compenser les crédits prévus cette année pour les postes énergie (électricité, gaz, chauffage urbain) à hauteur des rattachements de près de 1,5 M€ qui ont été effectués sur 2023.

La Ville a également été confrontée à la hausse exponentielle de sa prime d'assurances de dommages aux biens pour 2024 d'un montant de 275 K€ (430 K€ contre 118 K€ en 2023), conformément à la décision du conseil municipal de fin janvier 2024

Enfin, dans le cadre de sa politique sanitaire, la ville souhaite étudier la faisabilité de l'ouverture d'une maison pluridisciplinaire de santé et va solliciter un cabinet spécialisé dans ce domaine (18,5 K€).

b. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Dans le cadre du protocole entre l'Etat et Ile-de-France Mobilités sur le financement de l'exploitation du système de transports franciliens entre 2024 et 2031, il a été prévu des amendements lors de la Loi de Finances pour 2024 la création d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour avec un taux plafond de 200%

applicable à la Région Ile de France. Cela a pour conséquence sur le budget communal l'inscription en dépenses (reversement de la part collectée auprès des hébergeurs) et en recettes (encaissement de cette taxe additionnelle) d'écritures à hauteur de 4,5M€, qui seront aussi évoquées en chapitre 73.

c. Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Afin de clore budgétairement le protocole Eiffage, il est nécessaire de transférer en investissement via l'autofinancement (chap. 023) le solde des crédits votés (941,6 K€), l'autre partie ayant pris sur les reports 2023 (708,4 K€). Ces crédits ont fait l'objet d'une provision de 1 650 K€ reprise au BP 2024 en fonctionnement.

d. Les charges spécifiques (chapitre 67)

Ce chapitre ne concerne désormais en M57 que les annulations de titres sur les exercices antérieurs et l'enveloppe prévue au BP 2024 doit être abondée de 123 K€ pour faire face à d'éventuelles demandes d'annulations.

e. Les provisions pour risques (chapitre 68)

Chaque étape budgétaire permet de mettre à jour la liste de risques auxquels la Ville est en attente de jugements.

Il est proposé de provisionner la somme de 122,4 K€ au titre du BS 2024.

f. Les opérations d'ordre et financières

Avec l'intégration du résultat de l'exercice 2023, il est nécessaire d'ajuster à la hausse le virement à la section d'investissement et de le porter à 6 558 K€ (+ 5 369 K€) au lieu de 1 189 K€ initialement inscrits au budget primitif.

2. Les recettes

Recettes de fonctionnement	BP 2024	BS 2024	Crédits ouverts 2024
013 - Atténuations de charges	740 000,00		740 000,00
70 - Produits des services	15 687 900,00	110 000,00	15 797 900,00
73 - Impôts et taxes	106 121 670,00		106 121 670,00
731 - Fiscalité locale	102 817 000,00	3 949 000,00	106 766 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	8 224 430,00	376 650,00	8 601 080,00
75 - Autres produits de gestion courante	3 314 000,00		3 314 000,00
76 - Produits financiers	5 000,00		5 000,00
78 - Reprises de provisions	1 715 000,00	65 500,00	1 780 500,00
Sous-total écritures réelles	238 625 000,00	4 501 150,00	243 126 150,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	800 000,00		800 000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté		3 496 098,69	3 496 098,69
TOTAL	239 425 000,00	7 997 248,69	247 422 248,69

Ce budget supplémentaire permet d'intégrer principalement la taxe additionnelle de la taxe de séjour et d'ajuster les différents chapitres

a. Les impôts et taxes (chapitre 73)

Comme évoqué en dépenses et en introduction, le BS 2024 enregistre une recette de 4,5 M€ portant sur la taxe additionnelle à la taxe de séjour à destination d'Ile de France Mobilités. Ces 2 écritures se neutralisent budgétairement et n'ont pas d'impact sur l'équilibre.

Les services fiscaux ont communiqué fin mars la fiscalité prévisionnelle pour l'année 2024, qui permet d'inscrire une hausse de 849 K€ cumulée à l'annonce de rôles supplémentaires attendus.

Dans le cadre des JO 2024, les recettes liées à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) peuvent être revues à la hausse (+100 K€) en lien avec l'apposition de banderoles temporaires sur certaines tours de la Défense.

Les droits de mutation doivent être revus à la baisse en lien avec la morosité du secteur immobilier et des taux d'intérêt encore élevés freinant les projets d'acquisition, constatés en 2023 et début 2024.

b. Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

La Ville a été notifiée en mars 2024 qu'elle ne percevrait pas de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) en 2024 contrairement à 2023, il convient d'annuler la prévision budgétaire de 70,4K€.

Les montants du FCTVA pour 2024 ont été ajustés en lien avec le Compte Administratif 2023 et en fonctionnement, les crédits sont abondés de 27 K€

Dans le cadre du Contrat de Développement Département Ville (CDDV) 2022-2024, le Département a communiqué la revalorisation de sa subvention de fonctionnement à hauteur de 120 K€ .

Les versements effectués par la CAF (solde 2023 et avance 2024) permettent de compléter pour 300 K€ les prévisions budgétaires.

c. Les reprises de provisions

Une reprise de provisions de 65,5 K€ est opérée pour permettre de solder les contentieux échus.

d. Le résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

Enfin, est repris en « Résultat de fonctionnement reporté » la part du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2023 tel que réparti par la délibération d'affectation du résultat telle qu'elle sera votée lors de ce conseil municipal pour 3 496,1 K€.

B. La section d'investissement

Elle s'équilibre en augmentation de 8 973,4 K€. Ce budget supplémentaire permet d'inscrire le déficit d'investissement déterminé lors du compte administratif 2023 ainsi que les restes à réaliser et constate une baisse du recours à l'emprunt pour l'équilibre du budget.

1. Les dépenses

Dépenses d'investissement	BP 2024	BS 2024	Crédits ouverts 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves (dont FCTVA)	150 000,00		150 000,00
13 - Subventions d'investissement			0,00
20 - Immobilisations incorporelles	3 074 300,00		3 074 300,00
204 - Subventions d'équipements versées	2 508 000,00	331 770,27	2 839 770,27
21 - Immobilisations corporelles	28 794 600,00		28 794 600,00
23 - Immobilisations en cours	28 179 600,00	-6 611 770,27	21 567 829,73
27 - Autres immobilisations financières	50 000,00		50 000,00
16 - Emprunts	13 340 000,00		13 340 000,00
Restes à réaliser		11 786 865,67	11 786 865,67
Sous-total écritures réelles	76 096 500,00	5 506 865,67	81 603 365,67
040 - Opérations d'ordre entre section	800 000,00		800 000,00
041 - Opérations patrimoniales	1 500 000,00		1 500 000,00
001 - Déficit d'investissement reporté		3 466 533,41	3 466 533,41
TOTAL	78 396 500,00	8 973 399,08	87 369 899,08

a. Les dépenses d'équipement

Concernant le chapitre 204 sont ajoutés 331,7 K€ de subventions d'équipement à des bénéficiaires privés ou publics (études ou travaux) et de provisions de surcharges foncières pour des bailleurs sociaux. On peut noter l'inscription de 30 K€ concernant l'octroi de subventions d'aide à l'installation de médecins.

En matière de travaux, il s'agit d'inscrire :

- 941,6 K€ pour les crédits en provenance du fonctionnement pour solder le protocole Eiffage
- 446,6 K€ pour le solde des crédits prévus sur l'APCP de la rénovation du poste de la police municipale et du CSU ;
- - 8 000 K€ pour l'ajustement des crédits de paiement prévus sur l'APCP portant sur les travaux du gymnase des Renardières car le calendrier s'est décalé dans le temps dans l'attente des résultats de l'étude d'impact environnemental global exigée pour la validation du permis de construire.

b. Les opérations d'ordre et financières

A la suite de la clôture du compte administratif 2023, il est repris d'une part, le déficit d'investissement reporté pour 3,5 M€ et d'autre part les restes à réaliser de l'exercice 2023 pour 11,8 M€.

Les principaux restes à réaliser (dépenses engagées en 2023 mais non réalisées) sont les suivants :

- 960 K€ pour les subventions de surcharges foncières auprès des bailleurs sociaux ;
- 1 097 K€ pour la taxe de création des places de stationnement pour le parking Charras (réclamation en cours) ;
- 1 024,2 K€ pour les travaux de voirie, d'éclairage public et d'escalators ;
- 1 079,1 K€ pour de l'acquisition de logiciels et matériels informatiques et 424 K€ pour des prestations d'études pour le guichet numérique.
- 748,8 K€ pour les travaux dans les bâtiments scolaires dont l'école Mermoz pour 580 K€ ;

- 733 K€ pour les travaux dans les équipements sportifs dont 158 K€ pour le complexe JP Rives et 86 K€ pour la complexe J Blot ;
- 341 K€ pour des travaux de vidéoprotection ;
- 559 K€ pour des acquisitions de véhicules ;
- 123 K€ pour des travaux pour l'espace Carpeaux ;
- 140 K€ pour des travaux de sécurité incendie ;

2. Les recettes

Recettes d'investissement	BP 2024	BS 2024	Crédits ouverts 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves (dont FCTVA)	6 150 000,00	-749 000,00	5 401 000,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		12 110 259,08	12 110 259,08
13 - Subventions d'investissement	20 033 000,00	320 000,00	20 353 000,00
16 - Emprunts	30 524 500,00	-11 220 000,00	19 304 500,00
024 - Cessions	4 000 000,00		4 000 000,00
Restes à réaliser		3 143 140,00	3 143 140,00
Sous-total écritures réelles	60 707 500,00	3 604 399,08	64 311 899,08
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 189 000,00	5 369 000,00	6 558 000,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	15 000 000,00		15 000 000,00
041 - Opérations patrimoniales	1 500 000,00		1 500 000,00
TOTAL	78 396 500,00	8 973 399,08	87 369 899,08

Le compte administratif 2023 étant finalisé, il est nécessaire d'ajuster la prévision de FCTVA du BP 2024 à - 749 K€. Cette réduction est la conséquence d'une moindre réalisation des dépenses d'équipement en fin d'année 2023.

A la suite de la clôture budgétaire et à l'affectation des résultats, une somme de 12 110,3 K€ est capitalisée de la section de fonctionnement en recettes d'investissement.

Un complément de crédits est prévu également au niveau des subventions d'investissement pour une enveloppe de 320 K€ répartie de la manière suivante :

- Pour l'opération de reconstruction du gymnase des renardières, les versements attendus de subventions sont diminués à hauteur des crédits inscrits au BP 2024 du fait du décalage des travaux. Cela concerne la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL/Etat) et la subvention Quartier Innovant et Ecologique (QIE/Région) affectées à ce projet.
- Pour l'opération de construction de la piscine des Fauvelles, sont ajoutés le solde des participations des promoteurs liées au PUP Fauvelles et le complément d'avance de 15% dans le cadre du CDDV 2022-2024.
- Au niveau des subventions régionales, des crédits complémentaires peuvent être abondés (solde sur les travaux de chauffage urbain, acomptes sur le Contrat d'Aménagement Régional (CAR) éclairage public et télégestion, sur le Budget Participatif et Ecologique (BPE) une aire de jeux accessible aux enfants porteurs de handicap et enfin des équipements de la Police Municipal pour le bouclier de sécurité.
- Enfin, la Métropole du Grand Paris (MGP) alloue un financement FIM (Fonds d'Investissement Métropolitain) pour la réhabilitation du Parc de Bécon.

De la même manière qu'en dépenses, il est proposé de reprendre les restes à réaliser en recettes correspondant à des subventions notifiées et des cessions en cours de finalisation, mais non perçues en 2023.

Les restes à réaliser de recettes s'élèvent pour 2023 à 3 143,1 K€ et concernent :

- des subventions pour les travaux suivants (1 308,6 K€) :
 - 109,8 K€ pour le programme de vidéoprotection (Région Ile de France)
 - 129 K€ pour la redynamisation des centres villes (MGP)
 - 600 K€ pour les travaux de chauffage urbain (Région Ile de France)
 - 120 K€ pour le solde de l'avance de 15% (CDDV 2022-2024/Département des Hauts-de-Seine)
 - 19,9 K€ pour la solution de stationnement MACARON (MGP)
 - 330 K€ pour l'école DELAGE (QIE/région Ile de France)
- Des cessions (1 834,5 K€):
 - 1 714,5 K€ pour l'immeuble 5 rue Adélaïde
 - 120 K€ pour le fonds de commerce 59 rue de Bezons

Concernant les opérations d'ordre, il est nécessaire d'inscrire l'augmentation du virement de la section de fonctionnement de 1 189 K€ à 6 558 K€.

En conséquence, la ligne des emprunts est réajustée à la baisse de – 11 220 K€. Le besoin d'emprunt pour 2024 est ainsi ramené, à ce stade, à 19 300 K€ maximum et tiendra compte du niveau de réalisation des dépenses d'équipement pour sa réalisation.

Ce budget supplémentaire 2024 est équilibré en fonctionnement et en investissement.

II Le budget annexe cantine

Comme pour le budget principal, le budget supplémentaire permet de reprendre des résultats et restes à réaliser 2023 et d'ajuster le budget aux nouvelles prévisions pour le second semestre 2024.

C. La section de fonctionnement

En section de fonctionnement, elle s'équilibre à 15 K€.

3. Les dépenses

Il s'agit principalement de compléter les crédits 2024 prévus pour les dépenses d'entretien à hauteur de 15K€.

Dépenses de fonctionnement	CA 2023	BP 2024	BS 2024	Crédits ouverts 2024
011 - Charges à caractère général	5 177 500,76	5 301 000,00	14 995,42	5 315 995,42
012 - Charges de personnel	3 157 566,28	3 445 000,00		3 445 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	9 546,89	15 000,00		15 000,00
67 - Charges spécifiques		500,00		500,00
Sous-total écritures réelles	8 344 613,93	8 761 500,00	14 995,42	8 776 495,42
042 - Opérations d'ordre entre section	255 797,71	260 000,00		260 000,00
TOTAL	8 600 411,64	9 021 500,00	14 995,42	9 036 495,42

4. Les recettes

Le budget supplémentaire après l'adoption du Compte administratif 2023 permet de reprendre le résultat de clôture. En section de fonctionnement, il s'agit d'un excédent de 15 K€ issu de l'exécution 2023.

Pour rappel, la subvention communale pour 2024 est prévue à hauteur de 5,3 M€, montant avoisinant celui versé en 2023.

Recettes de fonctionnement	CA 2023	BP 2024	BS 2024	Crédits ouverts 2024
70 - Produits des services	3 190 401,86	3 515 000,00		3 515 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	5 276 204,26	5 391 450,00		5 391 450,00
<i>dont subvention communale</i>	<i>5 230 000,00</i>	<i>5 316 450,00</i>		<i>5 316 450,00</i>
75 - Autres produits de gestion courante	1,61	50,00		50,00
Sous-total écritures réelles	8 466 607,73	8 906 500,00	0,00	8 906 500,00
042 - Opérations d'ordre entre section	114 208,44	115 000,00		115 000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	34 590,89		14 995,42	14 995,42
TOTAL	8 615 407,06	8 906 500,00	14 995,42	9 036 495,42

solde d'exécution en fonctionnement	14 995,42
-------------------------------------	-----------

D. La section d'investissement

En section d'investissement la décision modificative s'équilibre à 185,9 K€.

5. Les dépenses

Il est proposé de compléter le chapitre des acquisitions de matériel pour 66,2 K€ afin d'inscrire une provision pour acquisition et remplacement de matériel pour la cuisine centrale et les offices des crèches et d'écoles.

Les restes à réaliser de l'exercice 2023 reportés sur l'exercice 2024 s'élèvent à 119,7 K€ (matériels et travaux).

Rapport BS 2024 Budgets principal et annexe de la Cantine
Ville de Courbevoie

Dépenses d'investissement	CA 2023
21 - Immobilisations corporelles	260 618,72
Restes à réaliser	
Sous-total écritures réelles	260 618,72
040 - Opérations d'ordre entre section	114 208,44
TOTAL	374 827,16

BP 2024	BS 2024	Crédits ouverts 2024
474 100,00	66 198,50	540 298,50
	119 733,04	119 733,04
474 100,00	185 931,54	660 031,54
115 000,00		115 000,00
589 100,00	185 931,54	775 031,54

6. Les recettes

Le budget supplémentaire après l'adoption du Compte administratif 2023 permet de reprendre le résultat de clôture. En section d'investissement, il s'agit d'un excédent de 185,9 K€.

Pour rappel, la subvention communale pour financer l'investissement pour 2024 est prévue à hauteur de 304 k€ permettant de financer les dépenses d'équipement prévues sur l'exercice en cours.

Recettes d'investissement	CA 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves (dont FCTVA)	25 817,45
13 - Subventions d'investissement	218 400,00
<i>dont subvention communale</i>	<i>195 000,00</i>
Sous-total écritures réelles	244 217,45
040 - Opérations d'ordre entre section	255 797,71
001 - Excédent d'investissement reporté	60 743,54
TOTAL	560 758,70
solde d'exécution en investissement	185 931,54

BP 2024	BS 2024	Crédits ouverts 2024
25 100,00		25 100,00
304 000,00		304 000,00
304 000,00		304 000,00
329 100,00	0,00	329 100,00
260 000,00		260 000,00
	185 931,54	185 931,54
589 100,00	185 931,54	775 031,54